

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°016/2024

Objet : Bail de Léré (occupation locaux centre de santé)

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le projet de bail de Léré pour l'occupation d'une partie des locaux du centre de santé,

Avec l'ouverture du Centre de santé de la Communauté de communes à Léré, un bail doit être fait pour la location d'un cabinet pour l'arrivée du Docteur BRABETE.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

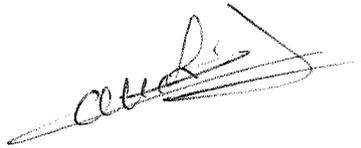
- VALIDE le bail proposé en projet et annexé à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le bail.
- IMPUTE la dépense au chapitre « 011 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme

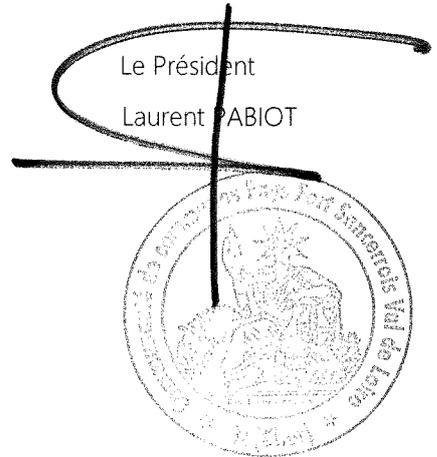
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/26

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°017/2024

Objet : Bilan d'activité 2023 du
Pays Sancerre Sologne

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Bilan d'activité 2023 du Pays Sancerre Sologne,

Le Président donne connaissance au conseil communautaire du bilan d'activités du Pays Sancerre Sologne pour l'année 2023 (annexe 1).

Après en avoir délibéré

A l'unanimité
Le conseil communautaire

- APPROUVE le bilan d'activités pour l'année 2023 du Pays Sancerre Sologne.

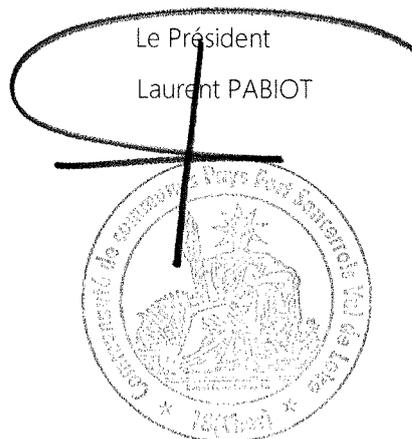
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/24

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°018/2024

Objet : Création des postes saisonniers été 2024 pour les accueils de loisirs et accueil ados.

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de permettre les recrutements et l'organisation des accueils de loisirs pour l'été 2024, il est nécessaire de créer des postes saisonniers d'animateurs vacataires.

Les accueils de loisirs de Vailly sur Sauldre et Saint-Satur seront ouverts du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 09 août 2024. Afin de respecter les taux d'encadrement, il est proposé la création de 24 postes d'adjoints d'animation vacataires. Si l'enfant accueilli habituellement n'est pas présent le contrat ne sera pas réalisé sauf si une situation similaire se présentait et nécessitait un accompagnement individualisé.

En parallèle, dans la perspective d'organiser des activités pour les 12-17ans du 08 juillet 2024 au 02 août 2024, il est proposé la création d'un poste d'animateur vacataire.

Accueils	Fonctions	Grades	Nombre
Saint-Satur/ Vailly sur Sauldre	Animateur	Adjoint d'animation	24
		Territorial	
		1er échelon	
		Vacataire- 08/07/2024 au 10/08/2024	
Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation	1
		Territorial	
		1er échelon	
		Vacataire 08/07/2024 au 03/08/2024	

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

✓ Pourcentage de rémunération pour les veillées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation sont organisées tout au long de la période. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- DECIDE de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 08/06/2024

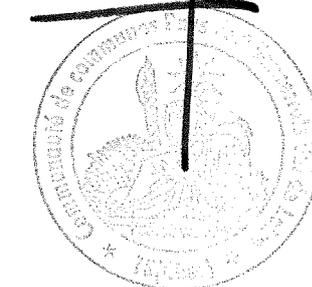
Le secrétaire de séance

Olivier GAUCHERON



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°019/2024

Objet : Demande de
Subventions auprès de la CAF

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

Liste des financements auprès de la CAF aussi bien pour les projets de fonctionnement que d'investissement suivants :

- Agir ensemble pour préserver les abeilles et la nature

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Intervention Béopolis 2023/2024	2945 €	Subvention CAF	2 300 €	80 %
		Autofinancement	645 €	20 %
Total			2945 €	100 %

- Emploi d'une assistante de vie loisirs pour l'accueil de loisirs 2024 :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Charges salariales	3 400 €	Subvention CAF	2720 €	80 %
		Autofinancement	680 €	20 %
Total			3400 €	100 %

- Mini camp ados printemps 2024 :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Réservation logement, sorties, charges salariales	7 541 €	Subvention CAF	4 700 €	80 %
		Autofinancement	2 841 €	20 %
Total			7 541 €	100 %

- Transport des enfants vers l'ALSH été 2024

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Location, minibus, essence, charges salariales	2 030 €	Subvention CAF	1 600 €	80 %
		Autofinancement	430 €	20 %
Total			2 030 €	100 %

- Aménagement coin cuisine ALSH Saint Satur :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Mobiliers et électroménagers	1054 €	Subvention CAF	800 €	80 %
		Autofinancement	254 €	20 %
Total			1054 €	100 %

- Aménagement d'un espace de restauration extérieur ALSH Saint Satur été

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat de mobiliers pliables	1520 €	Subvention CAF	1200 €	80 %
		Autofinancement	320 €	20 %
Total			1520 €	100 %

- Inclusion numérique sur notre territoire

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat de matériels informatiques	1252 €	Subvention CAF	1000€	80 %
		Autofinancement	252€	20 %
Total			1252€	100 %

- Aménagement de l'espace jardin de la crèche Jeux et Merveilles de Sancerre

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux de réhabilitation et remise aux normes	43 661 €	Subvention CAF	34 900 €	80 %
		Autofinancement	8 761 €	20 %
Total			43 661 €	100

- Achat de trottinettes et de vélos pour l'ALSH

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat roulants	2 825 €	Subvention CAF	2 200 €	80 %
		Autofinancement	625 €	20 %
Total			2 825 €	100 %

- Remplacement du système de chauffage défectueux de la crèche de Sancerre

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Travaux	23 714 €	Subvention CAF	18 900 €	80 %
		Autofinancement	4 814 €	20 %
Total			23 714 €	100 %

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire*

- SOLLICITE les financements pour les projets 2024 auprès de la CAF comme indiqués ci-dessus.

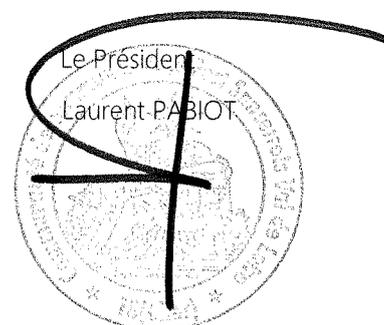
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/04/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°020/2024

Objet : Tarifs ALSH

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
RIMBAULT Jean-Claude remplacé par suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

Dans le cadre de la mise en place du logiciel I-Noé qui permet l'inscription dématérialisée pour les accueils de loisirs et accueil ados, il est nécessaire de délibérer la grille tarifaire. Dans la perspective d'obtenir des financements CAF, il convient que la tarification proposée tienne compte des quotients familiaux.

Quotients familiaux	ALSH Tarif jour née en € (avec repas)	ALSH Tarif semaine en € (avec repas)	Accueil ados Tarif journée en € (sans repas)	Accueil ados Tarif semaine en € sans repas (5 jours)	Toutes structures Tarif ½ journée en € IME et/ou PAI (sans repas)
QF ≤ 400	8.00	36.00	4,73	20	2.36
401 ≤ QF ≤ 700	9.00	41.00	5,73	25	2.86
701 ≤ QF ≤ 1000	10.00	46.00	6,73	30	3.36
1001 ≤ QF ≤ 1300	11.00	51.00	7,73	35	3.86
QF ≥ 1301	12.00	56.00	8,73	40	4.36
Hors CDC	13.00	66.00	10,73	50	5.36

	- 50 km	+ 50 km
Transport avec sortie payante	5 €	8 €
Transport avec sortie non payante	3 €	5 €
Sortie avec nuitée	5 € par nuitée	

Coût d'un repas : 3.27€

Il est aussi précisé que les enfants de l'IME (ou d'un autre établissement médico-social) sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs et qu'étant donné qu'ils ne fréquentent pas à la journée le service, la tarification applicable sera à la demi-journée pour les enfants issus de ces établissements.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) le prix du repas sera déduit du tarif à la journée étant donné que le repas est fourni par leurs soins.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- APPROUVE les tarifs de l'accueil de loisirs compter de la signature de la présente délibération et pour une indéterminée.

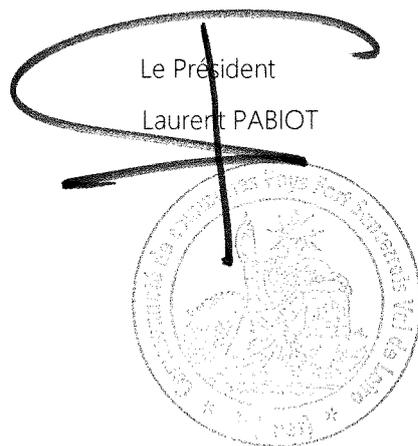
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°021/2024

Objet : Convention avec la
Chambre des Métiers et de
l'Artisanat (CMA) du Cher –
Année 2024

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. LEGER Patrick pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le projet de convention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher pour l'année 2024,

Fort du bilan de la convention de partenariat de l'année 2023 présenté le 5 février 2024 en Commission Développement Economique de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire, le constat a été fait que le travail de terrain et la dynamique partenariale portaient leurs fruits dans le temps.

Dans le prolongement de la convention 2023, la proposition de la présente convention a pour objet de définir le nouveau cadre commun de partenariat entre la CDC PSVL et la CMA CVL pour 2024. Ces dernières ont la volonté de poursuivre des relations de travail collaboratives et de développer une synergie dans le but de permettre le développement économique du territoire.

Le partenariat se décline autour des principaux axes suivants dont le but est notamment d'assurer une présence et un conseil de proximité à l'échelle du territoire :

- **Maintenir des permanences délocalisées (4000€) :**
 - 1 jour ouvrable par semaine sur rendez-vous LUNDI (en fonction des disponibilités de salle) pour 4 000€

- **Pérenniser le soutien à la transmission entreprise et à l'accompagnement des cédants (6000€) :**
 - Soutenir la transmission d'entreprise et accompagner les cédants
 - Suivi des entreprises déjà engagées dans la démarche au titre de la précédente convention :
 - Forfait : 2 000 €
Poursuite de l'action Boulangerie et suivi des entreprises des conventions précédentes – Etablissement d'un état des lieux actualisé et d'un point d'avancement des projets.
Valorisation du Fonds de commerce et des annonces
 - Accompagnement de 6 entreprises nouvelles dans leur projet de transmission :
 - Coût de l'accompagnement y compris annonce Transentreprise : 500 € par entreprise soit 3.000 €
Diagnostic- évaluation : 2 expertises à 500 € soit 1.000 €*
* pour tout accompagnement ou diagnostic supplémentaire : 500 € par entreprise

- **Animer les territoires par l'organisation de réunions ou d'ateliers thématiques (2400€)**
 - Organiser des réunions d'information ou des ateliers pour les chefs d'entreprise
 - 2 ateliers :
 - Atelier transmission : « Savoir anticiper et préparer sa transmission d'entreprise »
 - Atelier « Développer votre activité et valoriser votre image professionnelle »
 - Mise en place d'une action de formation de 2 jours délocalisée sur le territoire à destination des porteurs de projet désirant créer une entreprise

- Appuyer le développement d'entreprises installées (2695€)
 - Visites entreprises - diagnostic 360°
 - Accompagner le recrutement et l'emploi dans les entreprises à la recherche d'embauche (735€)
 - Appui au recrutement - dispositif ARDAN
 - Détecter les entreprises en Micro-Entreprise ayant un potentiel de développement et les accompagner dans leur croissance (8*490 = 1960€)
 - Une journée de connexion artisan (JCA) (date à confirmer)

- Assurer un accompagnement et un appui auprès des collectivités sur les projets concernant le secteur artisanal
 - Maintenir le dernier commerce ou activité dans les communes
 - Poursuite de l'accompagnement du secteur alimentaire et des boulangeries en particulier
 - Expertise de la CMAR CVL – Cher
 - Mesurer l'impact de la crise énergétique comme facteur aggravant de la situation
 - Identifier des projets de boulangerie en croissance externe – recherche d'économie d'échelle
 - Accompagnement des projets
 - Réunions élus ou/et organisations professionnelles
 - Être force de proposition pour construire avec les élus du territoire un projet de boulangerie avec un portage intercommunautaire
 - Poursuite de la convention 2022 et 2023, en lien avec les accompagnements individuels de l'axe transmission et réunions avec les élus locaux concernés par le maintien du service de boulangerie (3 situations à l'étude : VEAUGUES - MENETOU RATEL - SENS BEAUJEU)
 - Participation à l'opération régionale « Village Entreprises »
 - Participation au comité de sélection visant à la création d'une boutique à l'essai

Soit une participation financière totale de 15 100€.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher pour l'année 2024.

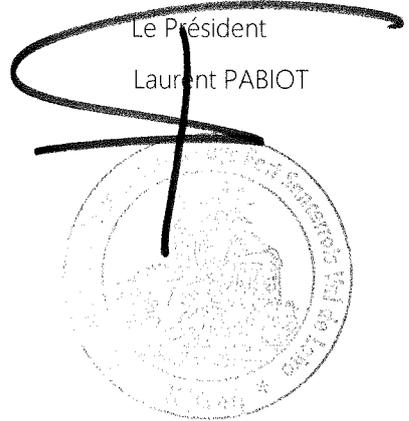
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 38
Procurations : 6
Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Délibération n° 022/2024

Objet : Prime pouvoir d'achat
2024

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le code général de la fonction publique ;
VU la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;
VU l'avis favorable du centre de gestion du 18 mars 2024 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;
L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

LES BENEFICIAIRES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

LA DETERMINATION DU MONTANT

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

LES CONDITIONS DE VERSEMENT

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

LES CONDITIONS DE CUMUL

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

L'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- ACCORDE une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

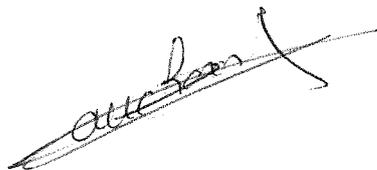
Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€ (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€ (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€ (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€ (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€ (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€ (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€ (dans la limite de 300 €)

- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours.

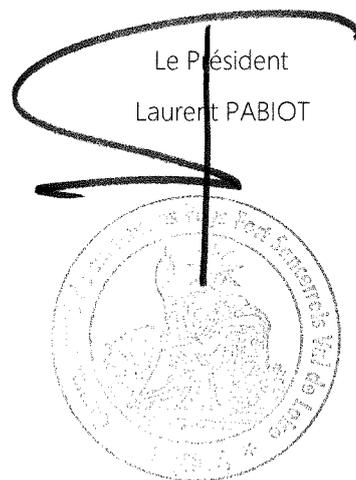
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°023/2024

Objet : Compte de gestion 2023
du budget principal

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du résultat des comptes de gestion du comptable public. Pour information : le résultat identique au compte administratif se résume comme suit :

✓ Budget principal

Section investissement	574 780.82
Section fonctionnement	<u>580 588.55</u>
TOTAL	1 155 369.37€

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du comptable public du budget principal.

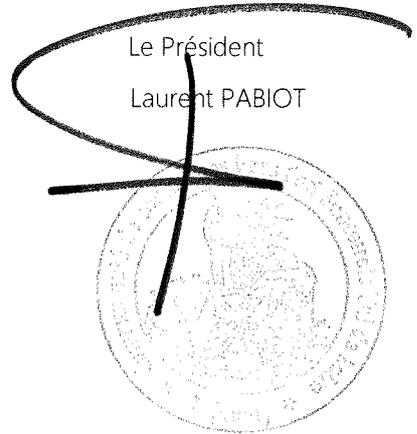
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/04/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°024/2024

Objet : Compte de gestion 2023
du budget annexe SPANC

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du résultat des comptes de gestion du comptable public. Pour information : le résultat identique au compte administratif se résume comme suit :

✓ Budget principal

Section investissement	833.80€
Section fonctionnement	11 548.01€
TOTAL	<hr/> 12 381.81€

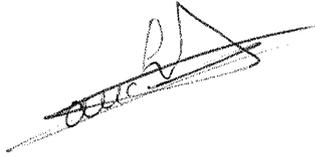
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du comptable public pour le budget annexe du SPANC.

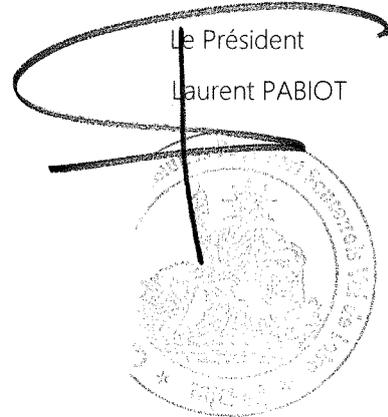
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 38
Procurations : 6
Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°027/2024

Objet : Augmentation de l'acompte versé au CIAS avant le vote du Budget 2024

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUBE Jean-Claude
Mme PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°102/2023 prise en conseil communautaire du 20 décembre 2023 ;

Une délibération votée en conseil communautaire le 20 décembre 2023 avait accordé le versement d'un acompte en 2024 dans la limite de 30% de la subvention accordée pour 2023 pour le CIAS. A ce jour, une demande a été faite pour le versement du restant (70%) de la subvention accordée en 2023 : soit 119 000€.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le versement d'acompte correspondant au 70% restant de la subvention accordée en 2023 dans l'attente du vote du budget 2024, soit 119 000€.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre « 011 » de l'exercice 2024.

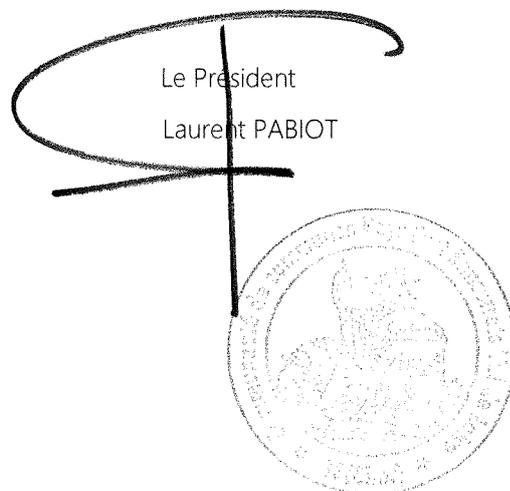
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/04/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°028/2024

Objet : Attribution du marché de remplacement des 4 filtres à diatomées de la Piscine de Saint-Satur

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie
M. TOUZERY Jean-Pierre
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°009/2024 votée en conseil communautaire du 15 février 2024 relative à l'accord de lancement du marché public du remplacement des 4 filtres à diatomées pour la piscine de Saint-Satur ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27/02/2024 au BOAMP et sur le profil acheteur de la communauté de communes ;

VU le rapport d'analyse des offres présenté par la Commission d'appel d'offres réunie le 18/03/2024 ;

Pour rappel : L'ouverture de la piscine de Saint-Satur est prévue du 29 juin 2024 au 01 septembre 2024.

Afin de pouvoir ouvrir la piscine, un renouvellement de matériel est nécessaire : changement de 4 filtres à diatomées. Ce renouvellement est nécessaire et indispensable à l'ouverture de la piscine.

Pour réaliser ce renouvellement de matériel, un marché public a été lancé afin de respecter les règles de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site du BOAMP et du profil acheteur de la communauté de communes avec une remise des offres au 18/03/2024.

2 candidats ont présenté une offre, qui ont été analysés en commission d'appel d'offres le 18/03/2024.

Considérant la présentation du rapport d'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offre réunie le 18/03/2024 et d'attribuer le marché cité à l'entreprise : SAUR.
- **AUTORISE** le président à signer le marché et à le notifier.
- **PRECISE** que la notification pourra avoir lieu qu'après le vote du budget 2024, si accord donné par le conseil communautaire.
- **IMPUTE** la dépense sur l'exercice 2024, après vote du budget 2024 et accord du conseil communautaire, pour un montant de 124 257.84€TTC.

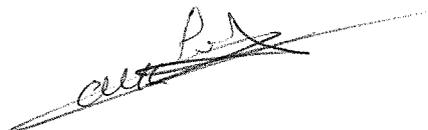
Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/04/2024

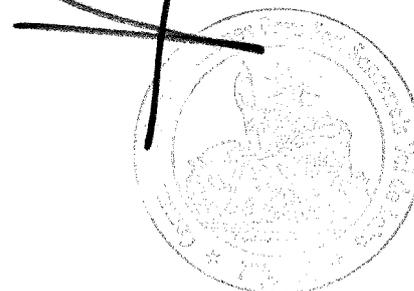
Le secrétaire de séance

Olivier GAUCHERON



Le Président

Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 38
Procurations : 8
Votants : 46

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 21 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 21 mars 2024.

Etaient présents :

Délibération n°029/2024

Objet : Adhésion PAIC Nevers
et délégation de gestion des
digues à l'EPL pour 2024-2028

GODON Patrick, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. ANDRE Alain pouvoir à M. TEYSSANDIER André
Mme BEGUE Carole pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. BILLAUT Jean-Louis pouvoir à Mme RUELLE Florence
M. FLEURIET Antoine pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BARBEAU Julien
M. RENAUD François pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme MARQ Pascale pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme FOURNIER Ophélie pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. BEAUJOIN Thierry
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
M. SCOUPE Jean-Claude
Mme. PAYE Christelle

Secrétaire de séance : Olivier GAUCHERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°091/2023 votée en conseil communautaire du 16 novembre 2023 ;

Depuis le 28 janvier 2024 le transfert de la gestion des digues de Loire a été fait au profit de la Communauté de Communes.

Pour rappel : La Loire est séparée en 6 plateformes. Notre Communauté de communes, comme 8 autres, dépendent de la plateforme de Nevers.

Un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) a été mis en place par la plateforme de Nevers (EPL et Agglo de Nevers) afin de mutualiser les moyens humains (fonction support, la fonction ingénierie) et matériels (pour la tonte, les petites réparations) pour l'entretien des digues.

Cette mutualisation ne comprend pas l'investissement, le coût des études de danger et le plan de surveillance des levés.

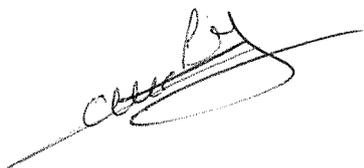
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- **ANNULE** et **REPLACE** la délibération n°091/2023 prise en conseil communautaire du 16 novembre 2023.
- **APPROUVE** la délégation de gestion des digues de protection contre les inondations à l'EPL sur la période 2024 à 2028 ainsi que la convention qui en définit les modalités techniques et financières (100 783€).
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes formalités nécessaires et signer les documents relatifs à cette démarche.
- **IMPUTE** la dépense sur l'exercice 2024.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 29/03/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/06/2024

Le secrétaire de séance
Olivier GAUCHERON



Le Président
Laurent PABIOT

